

Fédération des médecins psychiatres-psychothérapeutes de Suisse (FMPP)

Pour battre un tigre tu auras besoin de l'aide d'un frère *



Dr Hans Kurt,
président de la FMPP

Cela fait maintenant plus de cinquante ans que la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents (SSPEA) s'est séparée de la Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie (SSPP). Il y a sept ans, les deux sociétés de discipline médicale se sont à nouveau rapprochées, dans le cadre de l'association faitière FMPP, la «Fédération des médecins psychiatres-psychothérapeutes de Suisse». Lors de la création de nouvelles associations médicales, on peut opter pour la tradition et choisir un nom noble en latin, comme nous avec la «Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum», ou pour la modernité avec un nom en anglais comme «Swiss Federation of ...».

Vers une organisation faitière à la structure allégée

Mais les 2300 membres de la FMPP sont tout sauf des traditionalistes. L'organisation faitière des sociétés médicales de psychiatrie essaie de traiter des thèmes communs, à savoir les questions «syndicales» ayant trait à la politique professionnelle et les relations publiques. Dans le même temps, les différentes sociétés de discipline doivent préserver leur autonomie, par exemple, dans la formation postgraduée et continue, l'assurance-qualité et d'autres sujets en rapport avec leurs spécialités. En bref, la FMPP se charge des thèmes de politique professionnelle et de santé publique et les sociétés de discipline médicale de leur «domaine spécialisé». La FMPP est actuellement en plein développement organisationnel visant à renforcer la collaboration entre la SSPEA et la SSPP, à alléger et à simplifier ses structures et à donner à la FMPP en tant qu'association faitière une plus grande légitimité, assurée de manière démocratique par ses membres.

Lobbying en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques

La FMPP ne s'investit pas seulement en faveur de ses membres mais aussi des malades psychiques et de leurs proches, un groupe de patients qui n'a aucun lobby

pour le défendre. Les efforts actuels pour réduire les coûts de santé portent en eux le risque de rationalisation – tout d'abord implicite puis progressivement acceptée de manière insidieuse – alors que le nombre de personnes souffrant de troubles psychiques n'a cessé d'augmenter ces dernières années et qu'un traitement adéquat et suffisant de ces maladies est plus nécessaire que jamais, ne serait-ce que pour limiter les énormes coûts économiques induits. Les délégués de la FMPP ont approuvé au printemps dernier trois requêtes prioritaires:

- *La levée de la clause du besoin* pour les spécialistes en psychiatrie et en psychothérapie, en raison notamment de la pénurie de relève qui remet en cause les soins apportés dans le futur aux personnes atteintes de maladies psychiques en Suisse (la situation est semblable en ce qui concerne les médecins de famille).
- Les nouveaux modèles de fourniture de soins, comme les réseaux de médecins et le Managed Care, doivent prendre en compte les besoins spécifiques des malades psychiques. Il faut, en particulier, *que l'accès direct, personnel, au psychiatre* continue d'être assuré, étant donné son importance pour le succès d'un traitement psychiatrique-psychothérapeutique.
- *L'absence de toute limitation de la psychothérapie* en tant que thérapie reconnue scientifiquement dans l'assurance de base des soins, ni par le biais d'obstacles administratifs ni en ce qui concerne les psychothérapies de longue durée là où elles sont indiquées.

Ces dernières années, la FMPP s'est engagée dans divers organes et missions en faveur d'une FMH forte. On peut ainsi espérer que les requêtes de la FMH trouveront une oreille attentive auprès du corps médical dans son ensemble, dans le sens d'une fraternité plus grande contre les nombreux tigres qui menacent.

* Proverbe chinois; s'applique bien évidemment aussi aux tigresses, aux infirmières et aux femmes médecins.

Correspondance:
Secrétariat de la SSPP
Postgasse 17
Case postale 686
CH-3000 Berne 8
Tél. 031 313 88 33
Fax 031 313 88 99